

## EDITO

### Et si l'actualité n'était pas si noire mais teintée de vert ?

Vert comme la couleur de l'espoir de sortir enfin de ce cycle de crises successives (sociale, sanitaire, économique...) au combien éprouvant.

Vert aussi comme le développement spectaculaire de la **"Finance verte"**, qui tient désormais une place prépondérante dans le processus de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, soutenu par des objectifs ambitieux de "dé-carbonisation" des économies à horizon 2050.

Pour s'en convaincre, un chiffre : **40 % de l'enveloppe du plan de relance européen de 750 milliards d'euros sera consacré à cette thématique.** Une occasion sans doute pour la finance de "reverdir" son image ternie par la crise de 2008.

C'est tout ce que nous pouvons souhaiter à notre métier qui a su traverser les crises, elles-mêmes initiatrices de nouvelles opportunités. A nous de les saisir !

Fabrice de Cholet

## LA TRIBUNE

*Être optimiste,  
c'est être heureux en attendant.*



### Meilleurs vœux !

La pandémie du coronavirus a touché chacun d'entre nous, parfois de façon dramatique. Proches malades ou décédés, semaines à rester **enfermés dans nos mini-lazarets ultra-connectés**, école à la maison, chômage et faillites, hôpitaux en état d'urgence... Outre ces conséquences matérielles, exacerbées dans les pays moins dotés, la pandémie a mis nos **sociétés en tension**. Elle a obligé à des choix cornéliens entre santé et liberté. La restriction très forte de nos libertés (sortir de chez soi, pratiquer son culte, ouvrir son commerce ou son restaurant...), peut-être nécessaire, est tout sauf anodine. Et ne parlons pas du coût financier gigantesque.

**Le monde va-t-il avoir durablement changé ?** Cette crise aura-t-elle été une parenthèse ou le catalyseur d'une accélération décisive de tendances de fond, comme la numérisation de l'économie ou la révolution verte ? Va-t-elle conduire à une forme de démondialisation déjà entamée dans les esprits ? 2020 sera-t-elle l'année charnière de la bascule vers la domination chinoise, conséquence paradoxale d'une pandémie née en Chine (tout comme la crise de 2008, née aux États-Unis, a renforcé la domination des institutions financières américaines) ? Sommes-nous tranquilles pour un siècle ? Ce n'est pas ce que prévoient les cassandres. Et pourtant Cassandre a parfois raison...

Pour Cholet Dupont comme pour beaucoup, les derniers mois ont été un défi avec, en particulier, l'adoption en quelques jours du "télétravail" généralisé. Nous nous sommes efforcés de vous servir au mieux malgré ce contexte.

En dépit de marchés difficiles, l'ensemble des équipes a "tenu la barre" et les performances de gestion sont au rendez-vous, comme en témoignent les **récompenses** que nous avons reçues pour nos fonds.

Nous avons également continué à nous moderniser pour proposer à ceux d'entre vous qui le souhaitent l'accès à des **services dématérialisés** renforcés, en particulier l'accès à tous vos documents sous forme numérique sur votre extranet client. Ces services ne demandent qu'à se déployer et votre gérant vous en parlera.

Enfin, nous avons décidé de nous projeter vers l'avenir et de **nous rapprocher du groupe Oudart**. Ce rapprochement, réalisé sur la base d'un projet commun, nous permettra de **renforcer nos expertises dans le domaine de la gestion et du conseil patrimonial**. Cette acquisition ne pourra avoir lieu qu'une fois que les autorités de tutelle auront donné leur accord.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021, pleine de **bonnes surprises** !

Gaël Dupont



“ Les perspectives à moyen-terme nous semblent favorables aux actions. ”

## CONJONCTURE ET STRATÉGIE

### LA DÉCOUVERTE DE VACCINS CHANGE LA DONNE ET REDONNE CONFIANCE AUX INVESTISSEURS

L'épidémie de Covid-19 a brisé l'élan haussier des bourses mondiales en début d'année et **plongé le monde dans une récession d'une ampleur inconnue depuis 1930**. Grâce à l'adoption rapide dans de nombreux pays de mesures de soutien exceptionnelles, les marchés financiers ont pu se stabiliser puis rebondir avant l'été quand les confinements ont été levés. L'apparition des nouvelles vagues de contagion à l'automne a entraîné de nouvelles restrictions d'activité, moins sévères, et un retour de l'incertitude, mieux absorbé par les marchés financiers. Enfin, début novembre, deux événements majeurs se sont produits : **l'élection aux Etats-Unis du démocrate Joe Biden et l'annonce de plusieurs vaccins contre le Covid-19**. Si les élections américaines ont réservé quelques surprises qui ont entretenu un suspense en Bourse, l'annonce des premiers vaccins a été saluée immédiatement et très fortement.

L'élection de Joe Biden a été confortée par les résultats des législatives. Pourtant, en l'absence de majorité claire au Sénat, les projets de loi les plus progressistes du nouveau Président mettront probablement du temps à être adoptés, ce que Wall Street apprécierait. Le retour des Etats-Unis à une diplomatie traditionnelle devrait permettre d'apaiser les tensions commerciales et géopolitiques. Par ailleurs, la nouvelle administration et la Réserve fédérale resteront au chevet de l'activité américaine. Même si la recrudescence de la contagion va peser sur la reprise en cours, celle-ci devrait s'amplifier à partir du deuxième trimestre grâce au regain de confiance engendré par les campagnes de vaccination. La visibilité s'est donc améliorée aux Etats-Unis aux yeux des investisseurs et les perspectives de hausse des actions sont relevées.

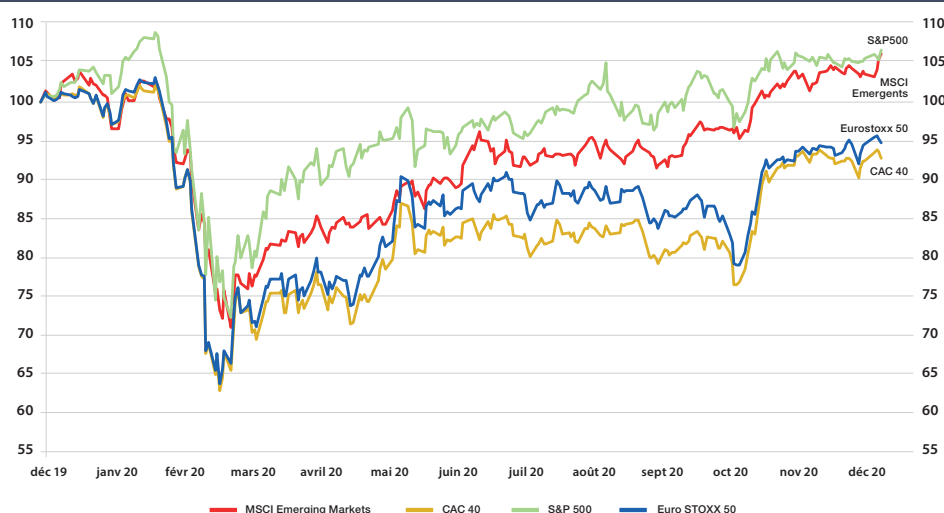
L'approbation de plusieurs vaccins depuis le 9 novembre a permis le lancement rapide de campagnes de vaccination qui devraient aider à contrôler progressivement la pandémie. **Même si toute la population n'est pas vaccinée dans les prochains mois, les risques de rechute de l'activité diminueront avec le temps**. La perspective d'une reprise économique mondiale en est ainsi confortée malgré les effets décalés de la crise (licenciements, faillites) et les difficultés des secteurs particulièrement fragilisés par l'épidémie, qui seront plus longues à surmonter.

Qu'attendre dorénavant des marchés financiers ? En premier lieu, **les taux d'intérêt vont rester durablement bas** grâce aux Banques centrales et à l'absence de risque inflationniste à court terme. De ce fait, les produits défensifs vont rester peu attractifs, leur rémunération étant déjà négative ou

proche de l'être. Les obligations d'entreprises plus risquées se trouveront dans la même situation progressivement. **Face aux produits de taux, les actions devraient mieux tirer leur épingle du jeu grâce à la reprise économique attendue**. Elles sont bien protégées contre un risque de remontée des taux imprévue. Elles ne sont pas encore **surévaluées en moyenne**, avec une coexistence de valeurs chères au profil très attractif comme les valeurs technologiques et de valeurs délaissées, celles dont l'activité est cyclique ou touchée par l'épidémie.

Les perspectives à moyen terme nous semblent favorables et **nous conseillons de renforcer la surpondération des actions** en saisissant les opportunités d'achat qui se présenteront. Nous suggérons d'adopter une **répartition assez équilibrée** entre valeurs de croissance et valeurs en retard.

ÉVOLUTION DES INDICES ACTIONS EN EUROS (BASE 100 AU 31/12/2019)  
UNE REPRISE INÉGALE APRÈS LA CHUTE DU PRINTEMPS DERNIER



**La volatilité des marchés boursiers peut évoluer très rapidement à court terme et ces mouvements sont difficiles à appréhender. Les investisseurs doivent adapter en permanence leur portefeuille d'actions et d'obligations, en fonction de leur aversion au risque et de la durée de leurs investissements. Nos gérants sont à votre disposition pour vous aider dans cette réflexion.**

**Vincent Guenzi**

Directeur de la Stratégie d'Investissement

Pour suivre chaque mois les tendances économiques et financières, retrouvez-nous sur le site [www.cholet-dupont.fr](http://www.cholet-dupont.fr) et consultez notre **Stratégie d'Investissement**. N'hésitez pas à interroger régulièrement votre conseiller sur les produits et les valeurs que nous avons sélectionnés.



“ La rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat d'assurance vie fait partie intégrante des dispositions à prendre en vue de la transmission de votre patrimoine. ”

## FISCALITÉ ET PATRIMOINE

### LA RÉDACTION DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE, ÉLÉMENT CLEF DE LA SOUSCRIPTION DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE

L'année 2020, particulièrement anxiogène, nous a tous amené à réfléchir à la protection de notre famille, voire à envisager la transmission anticipée de notre patrimoine. Nombreux sont les parents et grands-parents qui, en cette période, révisent les modalités de protection de leur conjoint ou envisagent de consentir des donations à leurs descendants.

A cet égard, rappelons que **le gouvernement a mis en place un abatement supplémentaire et temporaire de 100 000 € au titre des dons de somme d'argent** (cf. encadré ci-dessous).

Si la rédaction d'un testament et la réalisation de donations constituent des incontournables de l'anticipation patrimoniale, il est indispensable que la réflexion comporte un volet tourné vers l'assurance vie.

En effet, **la rédaction de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie fait partie intégrante des dispositions à prendre en vue de la transmission de son patrimoine**. Pour ceux qui ont souscrit des contrats il y a quelques années, leurs contrats sont soumis à des régimes fiscaux différents. Certains capitaux décès seront transmis en exonération de droit, d'autres bénéficieront d'une taxation atténuée, alors que certains seront soumis aux droits de succession. **Il est dès lors essentiel de pratiquer un "audit" de ses contrats et de leur clause bénéficiaire**. Celle-ci est-elle rédigée de façon fiscalement efficiente ? Les capitaux décès transmissibles en totale exonération ne sont-ils pas attribués au conjoint survivant, alors que ce dernier n'est pas soumis à taxation. Permet-elle à vos enfants de "passer leur tour" afin que leurs propres enfants puissent en être les bénéficiaires ?

De même, le contexte familial a pu changer, des donations ont pu être consenties aux enfants rendant moins indispensable leur désignation bénéficiaire ? Au contraire, l'estimation des droits de succession que les enfants seraient susceptibles de supporter rend-elle indispensable leur désignation afin de leur permettre d'y faire face ? Un changement de régime matrimonial peut également avoir modifié les équilibres mis en place...

La rédaction de la clause bénéficiaire de vos contrats d'assurance vie doit s'envisager "cousue main" et s'adapter à l'évolution de votre situation familiale et patrimoniale. **Elle ne doit pas être figée et peut accorder une certaine liberté aux bénéficiaires désignés**. En effet, même s'il est possible de modifier sa clause bénéficiaire à tout moment, ce n'est en fait qu'au décès du souscripteur que "les besoins" effectifs du bénéficiaire de premier rang, bien souvent le conjoint survivant, se dessinent clairement. Celui-ci n'a cependant que peu de liberté et ne peut qu'accepter ou refuser en bloc la désignation bénéficiaire faite à son profit. Soit il reçoit la quote-part des capitaux qui lui est allouée, soit il y renonce, "cédant la place" aux bénéficiaires de second rang.

**La clause bénéficiaire "à option" permet d'offrir une ou plusieurs alternatives au bénéficiaire de premier rang**. Ainsi le conjoint survivant pourrait-il choisir entre se voir délivrer 100 %, 75 %, 60 %, 50 %... des capitaux décès en usufruit ou en pleine propriété, les enfants étant désignés bénéficiaires à hauteur d'une quotité déterminée par effet miroir.

La période est propice à une "mise à plat" des clauses bénéficiaires de vos contrats d'assurance-vie, votre gérant et notre service d'ingénierie patrimoniale se tiennent à votre disposition.

#### **Abatement supplémentaire et temporaire de 100 000 € - des donations au emploi fléché**

Les dons de sommes d'argent consentis en pleine propriété entre le 15 juillet 2020 et le 30 juin 2021 au profit d'un enfant, petit-enfant ou arrière-petit-enfant ou, à défaut de descendance, de neveux ou nièces sont exonérés à hauteur de 100 000 €. Aucune limite d'âge n'est fixée.

Les sommes reçues par le donataire doivent être affectées dans les trois mois suivant le transfert, soit :

- à la souscription au capital d'une jeune PME au sens de la réglementation européenne, dans laquelle le donataire exerce des fonctions de direction à titre d'activité professionnelle principale.
- à des travaux de rénovation énergétique dans sa résidence principale.
- à la construction de sa résidence principale.

Ce plafond s'applique aux donations, quel que soit leur nombre, consenties par un même donateur. Le donateur peut effectuer au cours de la période de référence plusieurs dons à des donataires différents à condition que le montant global de ses dons n'excède pas 100 000 €.

Cet abatement se cumule avec celui de 100 000 € applicable lors de donation ou transmission par décès entre parent et enfant et celui de 31 865 € entre grand-parent et petit-enfant.

**Rosa Riche**

Responsable de l'Ingénierie Patrimoniale

## ACTUALITÉS DE LA GESTION PRIVÉE









“ La mise à jour de vos données **Connaissance Client/ Profil Investisseur**, une obligation réglementaire dont le but est de vous protéger. ”

Les institutions qui, comme Cholet Dupont, proposent des services d'investissement, sont tenues d'appliquer la directive **MIFID 2** (Markets in Financial Instruments Directive) qui vise à **renforcer la protection des investisseurs** ainsi que la transparence des marchés et des transactions. En pratique, nous sommes notamment tenus de mettre à jour périodiquement vos données “**Connaissance Client/Profil Investisseur**”, afin de de vous offrir le service le plus adéquat. Certains d'entre vous ont déjà été contactés afin de réaliser cette mise à jour. Cette campagne se poursuivra dans les prochains mois et, pour celles et ceux qui n'ont pas encore été approchés par nos équipes, nous vous remercions par avance pour le temps que vous y consacrerez.

Au-delà de l'aspect purement réglementaire, l'application de MIFID 2 a été l'occasion de poursuivre la modernisation de nos outils internes et notamment de vous proposer des services dématérialisés **comme l'accès à l'ensemble de vos documents** (avis d'opéré, relevé de compte, relevé de portefeuille, avis d'annonces OST) **sous forme numérique sur votre extranet client**. Pour ce faire, il vous suffit lors de votre prochaine connexion, de signer électroniquement les conditions générales et tarifaires consultables en ligne après avoir renseignés votre numéro de téléphone portable et votre adresse e-mail. Vous pouvez vérifier que l'option a bien été activée en vous rendant sur votre **Profil/Mes informations personnelles/Service E-Documents**. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller habituel qui pourra vous accompagner dans cette démarche.

**Dominique Branchu**  
Directeur de la Gestion Privée

## CHOLET DUPONT À VOTRE SERVICE

Le site [www.cholet-dupont.fr](http://www.cholet-dupont.fr) est adapté à une lecture sur smartphones et tablettes. Pour en faciliter l'accès et consulter votre espace privé, vous pouvez créer un raccourci sous la forme d'une icône dédiée  sous ios et  sous android. Pour les terminaux Apple, une fois sur le site de Cholet Dupont *via* , vous cliquez sur  en bas de l'écran puis sur “Sur l'écran d'accueil ”. Pour les terminaux utilisant Android, toujours sur le site de Cholet Dupont *via* votre navigateur web, vous cliquez sur  en haut de l'écran puis sur “Ajouter à l'écran d'accueil” dans le menu déroulant.

## CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT

### LA GESTION DE CHOLET DUPONT DE NOUVEAU RÉCOMPENSÉE EN 2020

Dans un contexte particulièrement agité, la gestion de Cholet Dupont a continué à se démarquer l'an dernier. Le fonds **CD FRANCE EXPERTISE** a été distingué par la rédaction du magazine **Gestion de Fortune**, qui récompense les fonds les plus réguliers sur les trois dernières années. Cholet Dupont a obtenu le **Globe d'Argent**. En décembre dernier, c'est l'ensemble de la gamme “**Actions européennes**” qui a été récompensée par la société de notation de fonds Quantalys, en tant que **Meilleure société de gestion locale** sur cette classe d'actifs lors des **Quantalys Awards 2021**.

Parmi les principaux fonds concernés, outre CD France Expertise, on peut mentionner le fonds **MADELINE MID CAPS EURO**, investi en actions de moyenne capitalisation de la zone euro, et qui a fêté ses trois ans en septembre dernier en obtenant directement les fameuses **5 étoiles Morningstar**. Ces deux fonds sont éligibles au PEA, tout comme le fonds **CD EUROPE EXPERTISE**, qui a réduit la part détenue en actions du Royaume-Uni afin de rester éligible au PEA après la sortie du pays de l'Union européenne.

Citons également le très bon comportement du fonds **CD AMERIQUE STRATEGIES** qui a bénéficié de la dynamique du marché américain et qui dispose d'une part (A) non couverte au risque de change et d'une part (B) couverte, ainsi que du fonds **FCP ATLAS** investi dans les actions mondiales, lancé il y a un an et demi.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre gamme sur notre site internet ou en contactant votre gérant.

**Le saviez-vous ?** La plupart des fonds de Cholet Dupont affiche de hautes performances de “durabilité”. A titre d'exemple, les fonds de notre gamme “Actions européennes” sont tous notés “4 Globes” par l'agence Morningstar.

Vous souhaitez recevoir la Lettre du Patrimoine en format électronique ? N'hésitez pas à le préciser à votre gérant ou en accédant à notre site [www.cholet-dupont.fr](http://www.cholet-dupont.fr) (rubrique « **Contactez-nous** »).



Catégorie  
Actions France

